

**CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2022**  
**MÉMOIRE À L'ATTENTION DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES**  
**DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**  
**PRÉSENTÉ PAR FONDATIONS PHILANTHROPIQUES CANADA (FPC)**  
**Août 2021**

## **Résumé**

La philanthropie n'a jamais cessé d'être un élément fort et moteur de la façon dont le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui s'est construit et modelé. Confronté à une crise sans précédent, le secteur caritatif et sans but lucratif continue d'intensifier ses activités pour soutenir les Canadiens les plus vulnérables au travers de la pandémie. Le secteur représente 8,4 % du PIB canadien<sup>i</sup> et emploie 2,4 millions de personnes<sup>ii</sup>. Le Canada ne serait pas le même sans le secteur philanthropique, un secteur qui est vital pour l'économie canadienne et la société canadienne.

La pandémie a démontré toute la valeur et la résilience du secteur caritatif. De nombreuses sources traditionnelles de revenus (collectes de fonds) se sont taries, alors même que la demande pour plusieurs services de bienfaisance (tels que les foyers, les banques alimentaires ou les services en santé mentale et de réponse à la violence domestique) a augmenté rapidement. À court et à moyen terme, il est peu probable que le secteur caritatif rebondisse au même rythme que d'autres secteurs économiques. Une réduction à la fois des dons de bienfaisance et du bénévolat est à prévoir. Tout le réseau de collaborations et de services offerts par le secteur caritatif a été mis à l'épreuve et se retrouve dans une situation précaire qui impose, pour s'en éloigner, une reconnaissance et un soutien pérennes de la part du gouvernement et une relation renouvelée avec celui-ci.

Pour répondre à cette crise historique, les membres de FPC accroissent leurs dons. Depuis mars 2020, les fondations se sont engagées à verser plus de 172 millions de dollars<sup>iii</sup> pour faire face à la crise. Toutefois, les fondations privées ne peuvent pas remplacer le secteur public en matière de leadership. L'action du gouvernement du Canada est essentielle à la protection des Canadiens et à l'établissement du cadre stratégique destiné à favoriser une reprise économique inclusive, sûre et durable. L'objectif à atteindre doit être le partenariat : afin de renforcer la diversité et la résilience du secteur, de combler le déficit de données afin de mieux comprendre le secteur et de créer un « foyer », un espace dédié pour le secteur qui soit intégré au sein du gouvernement fédéral.

Dans son budget de 2021, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il examinerait la façon selon laquelle le contingent des versements est appliqué dans le secteur de la bienfaisance. FPC se réjouit à l'idée de participer à cette consultation et d'appuyer un changement d'approche dans le cadre d'efforts plus vastes visant à moderniser le secteur de la bienfaisance.

Dans ce mémoire, nous faisons cinq recommandations au gouvernement fédéral :

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral **considère, suive et encourage les fondations afin qu'elles harmonisent mieux leur capital avec leurs missions respectives** et qu'elles rendent compte chaque année de la composition de leur portefeuille d'investissement, y compris via leurs investissements d'impact et de programmes.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral **améliore la transparence et s'attaque au déficit de données** qui affecte le secteur de la bienfaisance.

Recommandation 3 : Que le gouvernement fédéral **crée un environnement doté de règles du jeu équitables pour tous les organismes sans but lucratif qui participent à « l'intérêt public »**, qu'ils détiennent ou non le statut d'organisme de bienfaisance.

Recommandation 4 : Que le gouvernement fédéral définisse un **« foyer » destiné au secteur de la bienfaisance au sein de l'appareil gouvernemental**.

Recommandation 5 : Que le gouvernement fédéral **maintienne, améliore et appuie les programmes et les initiatives visant à renforcer à la fois la résilience et la diversité du secteur de la bienfaisance** afin que celui-ci puisse continuer à servir et soutenir les Canadiens et les communautés au travers de la pandémie et au-delà.

## RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement fédéral considère, suive et encourage les fondations afin qu'elles harmonisent mieux leur capital avec leurs missions respectives et qu'elles rendent compte chaque année de la composition de leur portefeuille d'investissement, y compris via leurs investissements d'impact et leurs investissements de programmes (IP).

Les octrois de subventions ne constituent qu'une dimension de la contribution des fondations au bien commun. En 2011, le Groupe de travail canadien sur la finance sociale (*Canadian Task Force on Social Finance*) a recommandé qu'au moins 10 % du capital de chaque fondation soit affecté à l'IP. Cette recommandation a reçu l'appui de FPC et de Fondations communautaires du Canada (FCC). Bien que l'IP croisse rapidement, la plupart des fondations sont encore loin d'atteindre cet objectif.

FPC appuie la mise en place de rapports publics et d'autres outils pour suivre et encourager l'IP et les engagements qui lui sont reliés. Respecter — et pourquoi pas dépasser — l'objectif recommandé d'un minimum de 10 % d'IP pourrait ultimement apporter des milliards pour de nouveaux investissements en faveur de cibles prioritaires publiques et communautaires. Ces priorités incluent, entre autres, le logement subventionné, les services de garde, la finance sociale, les énergies propres et les obligations vertes (*Green Bonds*). FPC propose que, même si la cible de 10 % devait rester sur une base volontaire (tout du moins dans un premier temps), la fourniture de rapports puisse devenir obligatoire — à propos de tout investissement d'actifs — grâce à la collecte de données pertinentes au moyen

du formulaire T3010 ou d'autres outils. Une phase d'essai (période pilote) permettrait, avant d'aller de l'avant, d'identifier les problèmes possibles et d'absorption ou de distorsion sur le marché.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement fédéral améliore la transparence et s'attaque au déficit de données qui affecte le secteur de la bienfaisance. Qu'il continue d'investir dans le domaine des données relatives au secteur de la bienfaisance par l'entremise de Statistique Canada.

Des données publiques plus complètes et de meilleure qualité sont nécessaires pour évaluer pleinement l'ampleur, la nature et la diversité des impacts des actions en faveur du bien public qui sont soutenues par les fondations. FPC estime que le gouvernement fédéral devrait continuer d'investir dans les données par l'entremise de Statistique Canada et mettre en œuvre les principales propositions énoncées dans le Rapport du Sénat de 2019 et le [Rapport du Comité consultatif fédéral sur le secteur de la bienfaisance](#). FPC appuie fortement le [Plan d'action sur les données](#) désagrégées annoncé dans le budget de 2021 par Statistique Canada et l'ARC. Ces organismes ont besoin de ressources supplémentaires et pérennes pour recueillir et analyser les données du secteur de la bienfaisance et améliorer le formulaire T3010.

FPC recommande également que Statistique Canada dispose d'un budget suffisant pour recueillir, analyser et partager des données relatives à la philanthropie. Ces données profiteraient à l'ensemble du secteur et aux décideurs de tous les paliers de gouvernement. Face à la crise de la COVID-19, les carences en matière de données pertinentes ont placé le secteur devant des défis importants. FPC a identifié trois carences clés dans l'univers des données disponibles :

- Il y a un manque de données relatives à l'ensemble des organismes à but non lucratif qui sont constitués en société. Ce manque concerne aussi les informations sur leurs domaines d'impact et sur leurs sources de financement ;
- Il y a aussi une carence de données sur les ressources humaines, ce qui rend la planification des RH plus difficile et ;
- Il n'y a pas eu de mise à jour annuelle de la publication « Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat » depuis 2008. Cette absence engendre une carence de données macroéconomiques disponibles qui sont pourtant essentielles à l'élaboration des politiques pour le gouvernement et le secteur caritatif.

Le rapport de Statistique Canada sur la *Diversité au sein des conseils d'administration d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif* illustre l'importance et l'utilité des données pour façonner le secteur et mesurer son impact. Cette collecte de données devrait être intégrée aux formulaires T-3010 sur une base continue plutôt que lors d'études ponctuelles.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement fédéral crée un environnement doté de règles du jeu équitables pour tous les organismes sans but lucratif qui participent à « l'intérêt public », qu'ils détiennent ou non le statut d'organisme de bienfaisance. Créer un tel environnement peut se faire en réformant les exigences relatives aux donataires non reconnus et en appuyant les modifications législatives contenues

dans la [Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#) adoptée par le Sénat en juin 2021.

Les données de FPC montrent que les bailleurs de fonds s'engagent dans des efforts collaboratifs pour fournir leurs ripostes à la COVID-19.<sup>iv</sup> Les partenariats entre les secteurs à but non lucratif, caritatif et privé peuvent avoir des impacts renforcés grâce à des synergies qui dépassent ce qu'un secteur peut réaliser individuellement.

Et pourtant, les règles actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les donataires reconnus ainsi que la direction et le contrôle rendent extrêmement difficile la création de tels partenariats d'une manière qui donne la priorité aux besoins des communautés. Dans les faits, de nombreux principes d'équité et d'inclusion sont minés par le fonctionnement actuel des politiques : les communautés marginalisées et les communautés autochtones restent dans l'incapacité de bénéficier de fonds de bienfaisance de la même façon que d'autres groupes démographiques plus privilégiés.

De nombreuses fondations qui cherchent à soutenir les communautés noires et autochtones doivent se débattre pour parvenir à leurs fins en raison d'exigences administratives plus strictes qui sont imposées tant aux bailleurs de fonds qu'aux bénéficiaires. Bon nombre de ces obstacles sont abordés très concrètement dans [la Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance](#), qui a été adoptée par le Sénat en juin 2021. En favorisant le passage du concept d'activités de bienfaisance à celui de résultats/produits de bienfaisance, le nombre et la nature des donataires reconnus augmenteraient pour inclure des organismes sans but lucratif, des entreprises sociales et des groupes issus de la société civile. Ceci permettrait une plus grande collaboration et un impact plus fort dans le domaine du soutien aux Canadiens et dans celui des services rendus aux communautés.

Pour toutes ces raisons, nous encourageons le gouvernement à appuyer les amendements législatifs proposés dans la Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance. De plus, nous recommandons que le gouvernement fédéral travaille avec le secteur à la réforme des règles existantes sur les donataires non reconnus et qu'il lance un projet pilote pour faciliter les collaborations entre les organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement fédéral définisse un « foyer », un lieu dédié au secteur caritatif au sein de l'appareil gouvernemental.

Venant à l'appui d'un engagement soutenu et stratégique entre le secteur public et le secteur caritatif et sans but lucratif, FPC se joint à d'autres voix de premier plan pour réclamer la création d'un « foyer » dédié et valorisé pour le secteur au sein du gouvernement du Canada : un point d'arrimage qui soit présent à travers l'ensemble du gouvernement. Un tel changement doit s'appuyer sur un mandat ministériel solide visant à une cohérence pangouvernementale des politiques fédérales et des investissements stratégiques à l'égard du secteur. L'absence d'un tel mandat continue de produire des résultats fragmentaires, non coordonnés et même contre-productifs en plus d'un gaspillage d'efforts et d'énergies.

Un écosystème dynamique et intégré favoriserait à la fois les partenariats et le bien commun. L'effet de levier qui découlerait d'une bonne coordination et d'une bonne collaboration entre le secteur caritatif et le secteur public serait également très positif. S'appuyant sur un modèle qui existe de longue date au Québec, le gouvernement de la Colombie-Britannique a ouvert la voie par la création d'un tel «foyer» et la nomination d'une [Secrétaire parlementaire](#) dédiée en 2020 (contenu du lien en anglais seulement).

Le secteur caritatif a besoin d'un «foyer au sein du gouvernement». Un tel carrefour donnerait un accès inestimable à une expertise et à des connaissances à jour, et constituerait une plate-forme naturelle pour renforcer la collaboration et l'impact du secteur.

De plus, dans la mesure où le gouvernement se penche sur des questions de politiques qui ont une incidence directe sur le secteur caritatif et sans but lucratif (p. ex. le contingent des versements [CV]), un tel lieu de convergence au sein du gouvernement faciliterait un processus ouvert, inclusif et transparent, un processus qui mobilisera toutes les parties prenantes, qui s'appuierait sur des données et des faits probants et qui garantirait un rôle constructif pour le secteur en partenariat avec le gouvernement.

**Recommandation 5 :** Que le gouvernement fédéral maintienne, améliore et appuie les programmes et les initiatives visant à renforcer à la fois la résilience et la diversité du secteur de la bienfaisance afin que celui-ci puisse continuer à desservir et soutenir les Canadiens et les communautés au travers de la pandémie et au-delà.

Nous saluons plusieurs dispositions budgétaires prises en 2021, qui reflètent plusieurs recommandations en matière de politiques que FPC a soumises au gouvernement fédéral, en particulier, notre appel à maintenir, à améliorer et à mettre en place des programmes et des initiatives visant à renforcer à la fois la résilience et la diversité du secteur caritatif afin que celui-ci puisse continuer à soutenir les communautés et à assurer des services auprès des Canadiens tout au long de la pandémie et au-delà.

Le secteur est reconnaissant vis-à-vis des aides d'urgence fournies par les gouvernements au début de la pandémie. Cependant, tandis que ces apports tendent à diminuer et que les réserves s'épuisent, la plupart des organisations du secteur connaîtront les plus grands effets de la crise à la fin de 2021 et en 2022.

De plus, la crise a à la fois révélé et exacerbé les inégalités historiques présentes dans la société canadienne. Nous sommes à un moment charnière de l'histoire du Canada pour s'atteler à prendre des mesures significatives afin d'assurer l'avènement de la justice, de l'équité et de l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

FPC se félicite du financement gouvernemental additionnel qui a été mis à la disposition des communautés autochtones. Certaines fondations appuient le Fonds de résilience des peuples autochtones<sup>v</sup>. Par ailleurs, FPC collabore également avec le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada pour examiner et renouveler les engagements pris par les fondations dans le cadre des appels à l'action de 2015 de la Commission de vérité et réconciliation et de la [Déclaration d'action de](#)



## la communauté philanthropique.

FPC s'engage également faire face de manière honnête et active à la crise du racisme contre les Noirs. Nous saluons **les 200 millions de dollars mis en place pour soutenir le premier fonds de dotation philanthropique dirigé par des Noirs au Canada qui se consacre à soutenir** des organisations dirigées par des Noirs, au service des Noirs et axées sur les Noirs. À l'avenir, nous exhortons le gouvernement à prendre en considération les propositions de la **Fondation pour les communautés noires** ainsi que d'autres initiatives visant ou favorisant l'équité afin de mettre en place des actifs qui engendreront des investissements durables à long terme qui feront croître la prospérité et l'espoir pour les Canadiens noirs, les peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés ou racialisés.

À cette fin, nous encourageons également le gouvernement à offrir plus de possibilités de financement de base (core funding) au secteur caritatif et sans but lucratif, et nous recommandons que les ministères et les agences gouvernementales couvrent la totalité des coûts administratifs associés à la prestation de services qui sont financés lors de transferts aux organismes caritatifs et sans but lucratif. Il est également essentiel que, lorsque le gouvernement finance des organismes sans but lucratif pour exécuter des programmes précis, il couvre également le coût total de l'exécution de ces programmes. Le secteur fait depuis longtemps face à un sous-investissement chronique dans des domaines opérationnels clés, et il doit constamment rechercher du financement pour ses projets plutôt que d'améliorer la qualité des programmes et des services de base ou d'investir dans des initiatives à long terme ou dans la bonne santé de ses organismes. Cela nuit à la capacité des organismes à poursuivre leurs missions et à soutenir leurs communautés. Cela réduit aussi leur capacité à être agiles dans leur adaptation aux besoins changeants de la communauté, en particulier en temps de crise. Le gouvernement peut commencer à inverser ces tendances en fournissant un financement de base ainsi qu'un financement administratif suffisant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jean-Marc Mangin [jmmangin@pfc.ca](mailto:jmmangin@pfc.ca)

Président et chef de la direction, Fondations philanthropiques Canada<sup>vi</sup>

<sup>i</sup> Statistique Canada. (2021). Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre de 2021. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210628/dq210628c-fra.htm>

<sup>ii</sup> Statistiques Canada. (2017). Le Quotidien — Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017. Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.htm>

<sup>iii</sup> Fondations philanthropiques Canada. (2020). Deuxième rapport de la collection de cartographies de données sur la COVID-19 de FPC. Extrait de : [https://pfc.ca/wp-content/uploads/2020/08/fpc\\_apercu\\_covid19\\_juillet\\_fr\\_te-act.pdf](https://pfc.ca/wp-content/uploads/2020/08/fpc_apercu_covid19_juillet_fr_te-act.pdf)

<sup>iv</sup> Voir note ii

<sup>v</sup> Fonds de résilience des peuples autochtones (2020). Extrait de <https://communityfoundations.ca/fr/initiatives/le-fonds-de-resilience-des-peuples-autochtones/>

<sup>vi</sup> À propos de Fondations philanthropiques Canada [www.pfc.ca](http://www.pfc.ca)

Créé en 1999, Fondations philanthropiques Canada (FPC) est un organisme de bienfaisance national enregistré qui renforce la philanthropie canadienne dans toute sa diversité et dans sa poursuite d'un monde juste, équitable et durable. FPC [représente plus de 130 organismes subventionnaires](#) — notamment des fondations publiques et privées créées par des familles, des entreprises, des collectivités et d'autres entités. Les organismes représentés ont une taille qui varie de relativement petite (1 million de dollars d'actifs) à relativement grande (plus de 23 milliards de dollars). Ensemble, nos membres gèrent collectivement 36 milliards de dollars d'actifs ce qui représente 64 % des 56 milliards de dollars d'actifs détenus par toutes les fondations privées au Canada, et 39 % des 92 milliards de dollars d'actifs des 10 646 fondations (privées et publiques) au Canada. En 2018, les membres actuels de FPC ont versé plus de 841 millions de dollars en subventions et plus de 393 millions de dollars en activités de bienfaisance gérées par la fondation.